

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 24 juin 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
46

Membres en exercice : 46

Membres présents : 36

DELIBERATION  
n° 2021 - 5 - 18

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Michel REMAUD, Nathalie JAN, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Laurent BOUDELIER.

**Pouvoirs :** Nathalie JAN à Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET, Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET, Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Modification de tarif pour l'activité de préparation  
pré et post accouchement**

La mise à disposition du bassin d'activité du multiplexe aquatique à la sage-femme pour l'activité préparation pré et post accouchement, nécessite une convention entre les deux parties.

L'article de la convention d'utilisation mentionnant les conditions financières précise qu'une redevance équivalente à un euro par participante doit être établie.

Le groupe de travail « Equipements sportifs » réuni le 18 mai 2021 a approuvé cet article et la mise en place d'une redevance correspondant à un euro "Par participante pré et post accouchement".

**Le Conseil Communautaire,**  
Dûment convoqué,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 juin 2021,  
Vu l'avis favorable du groupe de travail « Equipements sportifs » réuni le 18 mai 2021,  
Vu le rapport,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1** : d'approuver la modification et la création des tarifs du multiplexe aquatique du Pays de Saint Gilles tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

- Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 29 JUIN 2021
  - de l'affichage le : 29 JUIN 2021
  - de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 29 JUIN 2021

Givrand, le 29 juin 2021

Le Président,

François BLANCHET

